

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**
REUNION DU 12/03/2024
DECISION N° 20240312_B_042

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,
Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS, Nathalie JOLIVET,
Martine GINET

Était excusée représentée : Christine BONNEFOY : Pouvoir à
M. GIRODET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du
11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire
au Bureau et au Président,

Commission : Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la Délinquance :
**Objet : Convention de participation à des charges de fonctionnement à passer avec
la Crèche Les Enfants de Saint Just Malmont pour le ménage des locaux**

Le Bureau,

N° 20240312_B_042

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention de participation à des charges de fonctionnement à
passer avec la crèche associative Les Enfants de Saint Just Malmont pour
le ménage de ce bâtiment au vu de l'utilisation des locaux par le relais « La
Semène des Bambins » pour l'année 2024.

La participation annuelle de Loire Semène s'élève à :
Montant : 4 000 €.

- Et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention

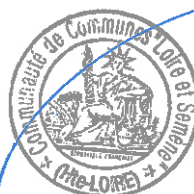
Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 12 mars 2024

Le Président

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20240312-20240312_B_042-AU
Reçu le 17/05/2024